



Conséquences d'une faute professionnelle

Par **mumu44460**, le **07/12/2015 à 13:14**

Bonjour

Je suis Auxiliaire de Vie Sociale c'est à dire que j'interviens chez des personnes en situation de fragilité. J'ai interdiction d'acheter de l'alcool auprès de personne alcoolique cependant j'ai jugé chez une personne chez qui j'intervenais que d'acheter de l'alcool était un moindre mal sans être la seule personne à en acheter. Le magasin dans lequel je me rendais a une video surveillance cela fait depuis plus d'un mois que je ne suis pas intervenu chez ce monsieur. Est ce que la famille peut porter plainte contre mon service qui est une association ou contre le magasin. La personne a chuté en raison d'une prise alcool à son domicile il est vivant et apparemment est en cure de désintox. Ce qui me parait être une bonne chose. Quant à moi qu'est ce que je risque auprès de mon employeur? Je précise qu'actuellement je suis enceinte de 4 mois.

Je vous remercie pour votre service et attend votre réponse avec impatience.

Cordialement

XXXXXXXXXXXX Muriel